bulletin d'information officiel de la SOCIÉTÉ PROFESSIONNELLE DES PHARMACIENS D'HÔPITAUX

Novembre 1971 Vol 3 No 11

LETTRE DE M. A. PHILIPPON, R.I.A., CHEF DE RÉGION DE CIBA-GEIGY CANADA LTÉE, ADRESSÉE À M. YVES COURCHESNE, PRÉSIDENT DE LA S.P.P.H.

Le 25 octobre 1971

M. Yves Courchesne, Président
Société Professionnelle des
Pharmaciens d'Hôpitaux du Québec,
Hôpital Hôtel-Dieu
3840 St-Urbain,
Montréal, Qué.

Cher monsieur Courchesne;

Vous me permettrez sûrement de féliciter les organisateurs de la session d'étude des 8 et 9 octobre dernier. Après avoir assisté à plusieurs de vos réunions à caractère scientifique, cette dernière se signale par une qualité sans précédent des conférenciers et de leurs exposés.

De source bien informée, on m'apprend qu'au cours de votre réunion générale des membres de la S.P.P.H., on aurait accepté par résolution et à l'unanimité d'appuyer la proposition faite par l'A.H.P.Q., soit de demander une cotisation de dix dollars par exposant pour chaque exposition commerciale. Nous aimerions vous soumettre les remarques suivantes dans l'espoir que vous reviserez votre décision, du moins en ce qui concerne nos divisions pharmaceutiques.

D'abord et avant tout, nous aimerions vous faire remarquer que cette pratique constituerait un précédent au Canada, et à notre connaissance, dans le monde, et ouvre la porte aux abus. Comme question de fait, un hôpital nous a déjà avisés qu'on nous chargerait $15.00 par exposition.

Nous aimerions vous faire remarquer que le terme "exposition commerciale" correspond mal à l'orientation qu'on a donnée aux expositions que nos représentants tiennent dans les hôpitaux. Ces expositions constituent un service nécessaire aux médecins et sont bénéfiques aux patients par l'objectivité des informations fournies et la qualité de la documentation scientifique, souvent totalement dépourvue de réclame, qui est exposée et donnée à titre gratuit à tous les médecins qui en manifestent le désir.

Dans votre résolution vous dites "il est proposé que le loyer soit utilisé à l'intérieur de l'hôpital pour développer l'information objective sur le médicament". Vous me permettrez de vous faire remarquer que ce passage n'est pas à la louange de nos représentants, et d'exprimer certaines réserves vis-à-vis la prétendue objectivité des informations auxquelles vous faites allusion.

Il serait regrettable que ce soit encore le contribuable québécois qui fasse les frais de ces aspirations d'exclusivité de contrôle. A ce compte, pourquoi ne ferait-on pas également payer un loyer à la S.P.P.H. pour l'utilisation des salles de conférence lors des réunions hebdomadaires et mensuelles des membres de l'exécutif, et même aux médecins pour l'utilisation des lieux et de l'équipement dans **nos** hôpitaux?

Autre raison que j'hésite à mentionner mais que vous ignorez peut-être.

a) Depuis plusieurs années, nous avons encouragé et soutenu financièrement dans les hôpitaux de la province de Québec des projets de recherche bien précis et d'intérêt général. Notre contribution financière totalise plusieurs dizaines de milliers de dollars par année, sans compter l'assistance d'ordre professionnel qui est, comme vous le savez, très difficile à évaluer.

b) Toujours dans la seule province de Québec, chaque année, nous attribuons presque $10,000 en bourses d'études, dans le but d'encourager la spécialisation chez des étudiants méritants en pharmacie et en médecine.

J'aimerais vous faire remarquer à ce stade-ci que ce qui précède ne tient pas compte des dons pour bibliothèques, congrès, réunions scientifiques des multiples sociétés médicales et para-médicales, sessions d'études de la S.P.P.H., et autres sociétés de l'équipe de la santé, activités hospitalières, etc. etc.

A la lumière de ce qui précède, et de plusieurs autres considérations trop longues à énumérer ici, nous estimons votre résolution incompatible avec l'idéal de coopération qui devrait exister entre l'industrie pharmaceutique d'une part, le corps médical, et les hôpitaux de l'autre.

Nous apprécierions une révision de votre décision et aimerions suggérer que votre société fasse les pressions nécessaires auprès de l'A.H.P.Q. pour que cette dernière abandonne sa proposition et s'attarde sur les aspects positifs des expositions en milieux hospitaliers, des représentants médicaux et de leur participation indispensable sur le plan socio-économique.

J'espère vivement que vous prendrez ces arguments en considération et vous prie d'agréer, cher monsieur Courchesne, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A. Philippon, R.I.A.
Chef de Région

c.c. Hon. Claude Castonguay, Ministre des Affaires Sociales
Dr. Jacques Brunet, Sous-ministre des Affaires Sociales
M. Guy Beauchemin, Secrétaire de l'A.C.I.M.
M. M.B. Russo
Dr. R. Denti
M. J.A. Major

LETTRE DE M. YVES COURCHESNE, L.Phm., PRÉSIDENT DE LA S.P.P.H., ADRESSÉE À M. AZARIAS PHILIPPON, R.I.A., CHEF DE RÉGION DE CIBA-GEIGY CANADA LTÉE.

Montréal, le 27 octobre, 1971.

Monsieur Azarias Philippon, R.I.A.
Chef de région
Ciba-Geigy Canada Ltée
205, Boul. Bouchard
Dorval 780, P.Q.

Monsieur,

Je suis heureux que le choix des conférenciers à notre réunion du 1er et 2 octobre dernier vous ait plu. J'espère que nous aurons encore l'occasion de vous revoir dans des circonstances aussi favorables.

Toutefois, je me permets de vous mentionner que le choix de vos sources laisse à désirer. En effet, il n'a **nullement** été question, lors de notre assemblée ordinaire des membres, de cotisations des compagnies, pharmaceutiques ou non, lors de l'exposition que tiennent celles-ci dans les divers hôpitaux. Si vous le désirez, vous pouvez venir consulter le procès verbal de cette assemblée à mon bureau en aucun temps. A partir de cette fausse donnée, vous exposez une suite de griefs que je ne veux pas relever ici, même si certaines de vos phrases m'ont fait bondir.

Je suis heureux que vous fassiez état des services rendus par votre Maison à la S.P.P.H. en particulier et à tous les membres de l'équipe de la santé en général. Je tiens à souligner votre distribution de la brochure sur les interactions médicamenteuses de même que votre support aux diverses parties de golf tenues par les médecins et les résidents à travers la province. L'exposition des oeuvres d'art réalisées en milieu psychiâtrique est aussi une autre de vos formes de contribution; on se demande quelle est la plus valable: l'exposition ou les "Tables Scientifiques", source inépuisable de renseignements? Je pourrais continuer longuement, mais je ne voudrais pas vous ennuyer inutilement.

J'ai souvenance que, lors de problèmes particuliers, vous aviez rencontré le conseil d'administration de la S.P.P.H. Ceux-ci se sont fait un plaisir de vous entendre. Peut-être aurait-il été souhaitable que vous tentiez à nouveau l'expérience plutôt que de déranger un Ministre, un sous-ministre, un secrétaire exécutif, personnes fort occupées à des problèmes d'envergure.

Pour conclure, qu'il me soit permis de vous dire qu'il serait très mal venu de la part des pharmaciens d'essayer de mener l'hôpital où ils oeuvrent.

La façon dont les dits hôpitaux disposent de leurs locaux ne nous regarde aucunement et n'est pas de notre compétence. Si certaines administrations font bénéficier gratuitement certaines personnes de ces locaux, c'est leur décision, si d'autres administrations décident de charger, c'est encore leur décision qu'il nous faut respecter.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Yves Courchesne, L.Phm.
Président

c.c. Hon. Claude Castonguay, Ministre des Affaires Sociales
Dr. Jacques Brunet, Sous-Ministre des Affaires Sociales
M. Guy Beauchemin, Secrétaire de l'A.C.I.M.
M. M.B. Russo
Dr. R. Denti
M. J.A. Major.

LETTRE DE M. A. PHILIPPON, R.I.A., CHEF DE RÉGION DE CIBA-GEIGY CANADA LTÉE, ADRESSÉE À M. YVES COURCHESNE, PRÉSIDENT DE LA S.P.P.H.

Le 10 novembre 1971.

M. Yves Courchesne, Président
Société Professionnelle des
Pharmaciens d'hôpitaux du Québec
Hôpital Hôtel-Dieu
3840 St-Urbain
Montréal, Québec

Cher monsieur Courchesne,

Pour faire suite, à la fois, à notre rencontre de ce matin et à votre lettre du 27 octobre dernier, qu'il me soit permis de vous soumettre les réflexions suivantes.

D'abord, je regrette que mes sources d'information n'étaient pas dignes de foi et suis heureux d'apprendre qu'il n'a **nullement** été question de supporter la proposition de l'A.H.P.Q. au cours de votre assemblée générale du début d'octobre 1971. Selon cette proposition, l'industrie pharmaceutique aurait eu à débourser $10.00 par exposition dans les hôpitaux du Québec.

Vous comprendrez que l'impulsivité étant de la partie, la nature du problème m'a fait oublier qu'il aurait probablement été préférable, comme vous le suggériez d'ailleurs dans votre lettre, de vous consulter et de vérifier le bien-fondé des allusions avant de faire valoir notre point de vue.

Pour conclure, permettez-moi de réitérer ma satisfaction de constater que votre attitude comme pharmacien en milieu hospitalier demeure une de coopération, et je vous prie de croire à mes sentiments les meilleurs.

A. Philippon, R.I.A.
Chef de région

c.c. Hon. Claude Castonguay, Ministre des Affaire Sociales
Dr. Jacques Brunet, Sous-ministre des Affaires Sociales
M. Guy Beauchemin, Secrétaire de l'A.C.I.M.
M. M.B. Russo
Dr. R. Denti
M. J.A. Major

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de la S.P.P.H. se réunira les 27 et 28 novembre prochains afin de discuter de l'avenir de la Société. N'hésitez pas à faire parvenir vos suggestions au représentant de votre région ou au président.

PROCHAINES SESSIONS D'ÉTUDE

Les prochaines sessions d'étude auront lieu les 24-25 et 26 février prochains au Motel Fontainebleau rue Sherbrooke Est à Montréal. A cette occasion, nous aurons la tenue de notre assemblée ordinaire annuelle. Le conseil d'administration rendra compte de son mandat et les élections auront lieu conformément à nos statuts. J'aimerais que le plus grand nombre de pharmaciens prennent part à ces journées qui seront déterminantes quant au futur réservé à notre société. Un programme définitif vous parviendra dans un avenir prochain.

Yves Courchesne, L.Pharm.

RAPPORT DU COMITÉ DE NON NÉGOCIATION

Comme vous savez, l'assemblée ordinaire spéciale prévue pour le 30 octobre 1971 a été annulée. La raison en est fort simple: la séance de négociations qui devait avoir lieu le mardi 26 octobre 1971 à 10.00 heures a été contremandée la veille à 11.15 heures. On nous a poliment avertis que les messieurs qui devaient nous recevoir avaient un rendez-vous très important avec la C.S.N. Jusqu'à ce jour (5 novembre 1971) il a été impossible à Me

Loranger, notre conseiller juridique ou à moi-même de rejoindre le porte parole de la partie patronale malgré nos nombreux téléphones et les nombreux messages que nous avons laissés. Notre patience n'est pas sans bornes mais nous allons continuer à frapper aux portes qui sont susceptibles de s'ouvrir pour nous.

Yves Courchesne, L.Pharm.

RÉPONSE DE M. GILLES GAUDREAULT, C.A., SOUS-MINISTRE ADJOINT, AUX RELATIONS PROFESSIONNELLES, ADRESSÉE À M. YVES COURCHESNE, PRÉSIDENT DE LA S.P.P.H.

Voici la réponse que j'ai reçue suite à la lettre que j'avais écrite à M. Gaudreault pour le remercier d'avoir rencontré le conseil d'administration dernièrement à Trois-Rivières. Comme vous le lirez, nous avons raison d'être modérément optimistes.

Québec, le 28 octobre 1971.

Monsieur Yves Courchesne, L.Phm., Président
Société professionnelle
des pharmaciens d'Hôpitaux du Québec
C.P. 176, – Station "E",
Montréal 151, Qué.

Monsieur le président,

J'accuse réception de la lettre que vous m'avez adressée, suite à notre rencontre à Trois-Rivières.

Vous pouvez être assuré que j'attache toujours l'attention requise à la solution de votre problème et j'espère, dans un avenir pas trop éloigné, pouvoir satisfaire au moins quelques uns de vos désirs légitimes.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Gilles Gaudreault, c.a.
Sous-ministre adjoint,
Relations Professionnelles.

LETTRE À M. ANDRÉ CHAGNON

Voici une lettre envoyée par le Président à Messieurs Réjean Larouche, Marcel Forget et André Chagnon. Si vous avez des noms à ajouter à cette liste ou si vous connaissez des postes qui sont ouverts, avisez-en le plus tôt possible le représentant de votre région ou le Président.

Montréal, le 20 octobre 1971.

Monsieur André Chagnon, M.r.i.
a/s A.H.P.Q.
505 Ouest, Dorchester
2ème étage
Montréal, P.Q.

Monsieur,

Tel que demandé, voici d'abord la liste des pharmaciens qui dernièrement, ont quitté le milieu hospitalier. (les dates mentionnées sont approximatives)

Nom	Hôpital	Ville	Date du départ
Gagnon, Johanne, L.Ph.	St-Sauveur	Val d'Or	Octobre 1970
Gingras, P.A., L.Ph.	Hôtel-Dieu	Montréal	Octobre 1971
Labrecque, Roch, L.Ph.	Hôtel-Dieu	Arthabaska	Juillet 1971
Labrecque, Denis, L.Ph.	Hôtel-Dieu	Québec	Septembre 1971
Dallaire, Alain, L.Ph.	Enfant-Jésus	Québec	Septembre 1971
Vinet, Jacques, L.Ph.	Albert Prévost	Montréal	Fin 1970
Labelle, J.-Louis, L.Ph.	St-Vincent de Paul	Sherbrooke	Septembre 1971
Ruel, Pauline, L.Ph.	St-Julien	St-Ferdinand	Octobre 1971
Baresse, Edith, L.Ph.	Hôtel-Dieu	Sherbrooke	Juin 1971
Champagne, Gilles, L.Ph.	Hôtel-Dieu	Sherbrooke	Avril 1971
Guertin, Pierre, L.Ph.	Notre-Dame	Montréal	Septembre 1971
Chabot, Jacques, L.Ph.	St-Augustin	Québec	Mars 1971
Maguire, Raymond, L.Ph.	Amqui	Amqui	Avril 1971
Mayer, Micheline, B.L.Ph.	St-Michel-Archange	Québec	Octobre 1971
Blondeau, André, L.Ph.	Laval	Québec	Juillet 1971
Duchesneau, Serge, B.Ph.	C.H.U.L.	Québec	Septembre 1971

Cette liste ne comprend que les départs qui ont été portés à notre attention.

Voici maintenant la liste des postes disponibles dans divers hôpitaux, postes qui n'ont pas été comblés depuis un certain temps (3 mois à 4 ans ou plus).

Hôpital

Hôtel-Dieu d'Alma
Hôtel-Dieu Jonquière
Hôtel-Dieu Roberval
Hôtel-Dieu Hauterive
St-Joseph Rimouski
Hôtel-Dieu Gaspé
Enfant-Jésus Québec
Sanatorium Bégin Lac Etchemin
St-Vincent de Paul Sherbrooke
Hôtel-Dieu Arthabaska
Hôtel-Dieu Québec
Hôpital d'Amqui Amqui
Hôpital Ste-Anne Baie St-Paul
Hôpital général de l'Amiante Thetford M.
Hôtel-Dieu Rivière du Loup.

Encore là, ce sont des vacances qui ont été portées à notre connaissance. Si quelques uns de ces postes ont été comblés, ce serait très récemment ou à notre insu. Ne sont pas inclus les postes qui se sont libérés ce dernier mois.

De plus, un certain nombre (5 ou 6) de pharmaciens du milieu hospitalier m'ont confié leur volonté de partir bientôt où se sont assurés une sécurité à l'extérieur du domaine.

J'espère que ces renseignements répondent à votre demande.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Yves Courchesne, L. Phm.
Président

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

Lise Allaire, L. Pharm.

COMBINAISONS D'INSULINE

1- **Insuline cristalline et insuline NPH**

a) peuvent être mélangées dans n'importe quel rapport

b) préparation extemporanée car le mélange peut donner lieu à des durées d'action imprévisibles

2- **Insuline cristalline et insuline lente**

a) l'insuline cristalline peut être ajoutée à l'insuline lente et la durée d'action de chacune sera conservée si le rapport entre les insulines n'excède pas 1:1

des modifications physico-chimiques dues à la différence de pH des insulines peuvent donner lieu à une courbe d'activité imprévisible lorsque la quantité d'insuline cristalline excède celle de l'insuline lente

b) le mélange doit être administré immédiatement après sa préparation

3- **Insuline cristalline et insuline protamine-zinc**

a) l'insuline cristalline peut être combinée à l'insuline protamine-zinc; cependant, les mélanges effectués dans un rapport inférieur à 1:1 ont la même durée d'action que l'insuline protamine-zinc seule à cause de l'excès de protamine contenue dans cette dernière

lorsque le rapport des insulines approche 2:1, une courbe d'activité semblable à celle de l'insuline NPH se développe

lorsque le rapport excède 2:1, la durée d'action du mélange approche celle du mélange insuline cristalline-NPH

b) ce type de combinaison ne constitue pas une préparation extemporanée

4- **Insuline lente, semilente, ultralente**

a) ces insulines peuvent être mélangées dans n'importe quelle proportion

b) ces mélanges diffèrent des mélanges ICZ-lente et ICZ-NPH car ce ne sont pas des préparations extemporanées

Type d'insuline	Activité maximale (heure)	Durée d'action (heure)	Tampon-pH
Cristalline	2-4	5-7	abs.–3.02
NPH	6-12	24-28	phos.–7.2
Protamine-zinc	14-24	36+	phos.–7.2
Semilente	2-4	12-16	acet.–7.2
Lente	6-12	24-28	acet.–7.2
Ultralente	18-24	36+	acet.–7.2

Type d'insuline	Teneur en zinc (mg/100 U)	Protéine	
		type	teneur (mg/100 U)
Cristalline	0.016–0.04	–	–
NPH	0.016–0.04	protamine	0.5
Protamine-zinc	0.2 –0.25	protamine	1.25
Semilente	0.2 –0.25	–	–
Lente	0.2 –0.25	–	–
Ultralente	0.2 –0.25	–	–

abs. = absent phos. = phosphate acet. = acétate

RÉFÉRENCES

1) Rational Drug Theray, vol.5 no.5, mai 1971

2) Diabetes Meltitus, Lilly Research Laboratories, 7e éd., 1970

3) Goodman & Gilman, The Pharmacological Basis of Therapeutics, 4e éd. 1970.

Lise Allaire B.L.Pharm.

Ce bulletin est l'organe officiel de la S.P.P.H., c.p. 176 station E, Montréal 151, Qué. Toute contribution doit parvenir à l'éditeur avant le 5 du mois. Adressez vos envois à l'éditeur: Pierre Racette, L. Pharm. 300 boul. Wilfrid Hamel, Québec 8, Qué.